

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A ASSON 2014/2015

En date du 10 juin 2014, vous avez eu connaissance des horaires validés par l'Inspection Académique. A ce jour, seules les heures de classe relèvent du temps obligatoire pour les élèves. Les APC, les APS, l'étude surveillée et la garderie sont facultatives.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : elles remplacent l'aide personnalisée et sont assurées par les enseignants dans le cadre de leurs missions. Elles sont gratuites.

Les APS (Activités Péri-Scolaires) sont organisées par la mairie le vendredi après la classe. La participation aux APS est soumise à l'inscription préalable de l'enfant aux activités. L'inscription d'un enfant à une APS l'engage sur la durée du cycle. Un cycle est la période comprise entre deux périodes de vacances scolaires. Les APS sont gratuites. Pour les activités sportives, merci de fournir un certificat médical.

L'étude surveillée est un service organisé par la mairie. Lors d'une étude surveillée un enfant peut demander une aide ponctuelle à l'enseignant pour faire ses devoirs. Elle est assurée par les enseignants sur l'heure suivant la fin de classe. Le service est payant 1,20 € pour une heure par enfant. A la sortie de l'étude surveillée, l'enfant sera récupéré par le parent ou orienté vers la garderie jusqu'à l'arrivée des parents. L'étude surveillée finira pour l'Ecole du Pont Latapie à 16h30 le lundi et le mardi et le jeudi. Pour l'Ecole du Bourg, elle finira à 17 h le lundi, mardi et jeudi. L'étude surveillée sera effective à la rentrée de Toussaint.

La garderie est assurée par le personnel communal. Elle débute pour les enfants non inscrits à l'étude surveillée ou aux APC le soir dès la fin de classe jusqu'à 18 h 30. Le matin, à l'école du Bourg de 7 h 15 à 8 h 35 et à l'école du Pont Latapie de 7 h 45 à 8 h 20. Pour le vendredi, la garderie débutera à 16 h 45 après les APS. Elle sera commune aux deux écoles sur le site de l'Ecole du Bourg.

Les tarifs seront établis avec précision lors de la prochaine commission des finances. Le principe d'un forfait journalier sera étudié.

Organisation du mercredi :

La cantine sera organisée tous les jours y compris le mercredi.

Il n'y aura pas de garderie le mercredi à la fin des classes, seul un service de cantine est organisé. L'heure limite pour récupérer les enfants bénéficiant de la cantine est 13h15 pour les deux écoles.

Un transport en commun est organisé pour acheminer les enfants inscrits au centre aéré de Coarraze le mercredi après-midi. Les enfants se rendant au centre aéré mangeront en premier afin d'honorer l'heure de départ du bus à partir de 13 h 20 au Pont Latapie et en suivant au Bourg.

Vente des tickets

Pour la rentrée scolaire 2014-2015 les inscriptions et la vente des tickets se feront à la mairie la semaine précédant la rentrée (du 25 au 29 août 2014). Les parents souhaitant inscrire les enfants au trimestre ou à l'année pourront le faire à ce moment-là en remplissant le calendrier d'inscription disponible en mairie accompagné du règlement. Une vente complémentaire de tickets de cantine et de tickets de cantine + bus pour le mercredi sera mise en place. Un point de vente est assuré tous les lundis matin à l'Ecole du Bourg, et tous les vendredis matin à l'école du Pont Latapie. Vous devez déposer les tickets pour la semaine suivante le vendredi pour les deux écoles.

Prix du ticket cantine : 2,58 €

Prix du ticket cantine + bus : 5,58 €

L'inscription des enfants au centre aéré de Coarraze est faite par les parents ou familles. La mairie n'assure que l'organisation aller du transport.

Les APS du vendredi après-midi :

Ci-joint vous trouverez le programme des APS par cycle et la fiche d'inscription aux APS. Chaque activité est prévue pour les enfants de deux niveaux combinés (PS-MS, GS-CP, CE1-CE2, CM1-CM2). Chaque activité a un nombre limité de place. Les inscriptions pour l'année scolaire seront clôturées le 5 juillet 2014. Les APS seront communes aux deux écoles.